

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 02665

Numéro SIREN : 432 681 427

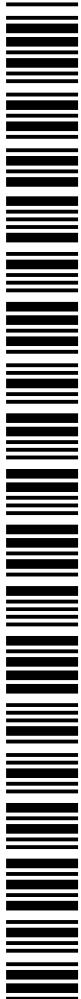
Nom ou dénomination : SCIENTIFIC BRAIN TRAINING - SBT

Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2020 sous le numéro de dépôt A2020/007721

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE LYON**

A2020/007721

Dénomination : SCIENTIFIC BRAIN TRAINING - SBT
Adresse : 52 Quai Rambaud 69002 LYON
N° de gestion : 2000B02665
N° d'identification : 432681427
N° de dépôt : A2020/007721
Date du dépôt : 26/02/2020
Pièce : Extrait de procès-verbal du conseil de surveillance du 30/01/2020 PVCS3



5431449



5431449



SCIENTIFIC BRAIN TRAINING - SBT

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 397.800 euros
52, Quai Rambaud – 69002 LYON
432 681 427 RCS LYON

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 30 JANVIER 2020**

.../...

2. Constatation de la démission de quatre membres du Conseil de Surveillance et cooptation de trois nouveaux membres du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance constate la démission de Messieurs François NOIR, Jean-Pierre MICHAUX, Georges ROUSSEAU et de la société VICTOIRE HOLDING de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance de la Société avec effet à l'issue de la présente réunion du Conseil de Surveillance.

Le Président indique au Conseil que le nombre des membres du Conseil de Surveillance restant en fonction étant supérieur au minimum légal, le Conseil a la faculté, conformément aux dispositions de l'article L. 225-78 du Code de commerce et de l'article 19 des statuts de la Société, de procéder à une ou plusieurs nominations à titre provisoire.

Le Président propose de coopter trois membres en remplacement de Monsieur François NOIR, Monsieur Jean-Pierre MICHAUX et la société VICTOIRE HOLDING et de ne pas coopter un quatrième membre en remplacement de Monsieur Georges ROUSSEAU.

Il propose ainsi que Madame Nadia NARDONNET soit cooptée par le Conseil en remplacement de Monsieur François NOIR, que Monsieur Minter DIAL soit coopté par le Conseil en remplacement de Monsieur Jean-Pierre MICHAUX et que Monsieur Olivier CAIX soit coopté par le Conseil en remplacement de la société VICTOIRE HOLDING.

Il procède à une courte présentation du curriculum vitae de Madame Nadia NARDONNET et de Monsieur Minter DIAL et constate qu'il n'est pas nécessaire de faire de même pour Monsieur Olivier CAIX qui était jusqu'alors le représentant permanent de la société VICTOIRE HOLDING au sein du Conseil. Puis, le Président offre la parole aux membres du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance, usant de ses pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L. 225-78 du Code de commerce et de l'article 19 des statuts de la Société, coopte en tant que nouveaux membres du Conseil de Surveillance avec effet à l'issue de la présente réunion et pour la durée du mandat de leur prédécesseur restant à courir :

- Madame Nadia NARDONNET, de nationalité française, née le 17 décembre 1957 à Versailles, demeurant 160 boulevard de la République, 92420 Vaucresson, en remplacement de Monsieur François NOIR, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et qui se tiendra en 2021 ;

et

- Monsieur Minter Nathaniel DIAL, de nationalité française, né le 14 août 1964 à Ixelles (Belgique) demeurant 139 North End House, Fitzjames Avenue, W14 ORZ Londres, Royaume-Uni, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Michaux, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et qui se tiendra en 2021 ;

et

- Monsieur Olivier CAIX, de nationalité française, né le 2 septembre 1961 à Saint-Yrieix-la-Perche, demeurant 4 rue Couturier, 78170 La Celle-Saint-Cloud, en remplacement de la société VICTOIRE HOLDING, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et qui se tiendra en 2020.

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, ces trois nominations faites à titre provisoire seront soumises à ratification de la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Madame Nadia NARDONNET, Monsieur Minter Nathaniel DIAL et Monsieur Olivier CAIX déclarent, chacun en ce qui le concerne, accepter le mandat de membre du Conseil de Surveillance et qu'ils satisfont à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

3. Constatation de la démission du Président du Conseil de Surveillance et nomination d'un nouveau Président du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance constate la démission de Monsieur Michel NOIR de ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance avec effet à l'issue de la présente réunion. Le Conseil le remercie pour le travail effectué par lui au titre de ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance décide à l'unanimité de nommer Madame Nadia NARDONNET en tant que nouvelle Présidente du Conseil de Surveillance avec effet à l'issue de la présente réunion et pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Madame Nadia NARDONNET en qualité de Présidente du Conseil de Surveillance ne percevra aucune rémunération. Elle aura, toutefois, droit au remboursement de ses frais raisonnables, sur présentation de justificatifs, occasionnés dans l'exercice de ces fonctions.

Madame Nadia NARDONNET déclare accepter le mandat de Présidente du Conseil de Surveillance et qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

.../...

5. Constatation de la démission du Vice-Président du Conseil de Surveillance et nomination d'un nouveau Vice-Président du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance constate la démission de Monsieur Régis PELEN de ses fonctions de Vice-Président du Conseil de Surveillance avec effet à l'issue de la présente réunion. Le Conseil le remercie pour le travail effectué par lui au titre de ses fonctions de Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance décide à l'unanimité de nommer Monsieur Olivier CAIX en tant que nouveau Vice-Président du Conseil de Surveillance avec effet à l'issue de la présente réunion et pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Monsieur Olivier CAIX en qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance ne percevra aucune rémunération. Il aura, toutefois, droit au remboursement de ses frais raisonnables, sur présentation de justificatifs, occasionnés dans l'exercice de ces fonctions.

Monsieur Olivier CAIX déclare accepter le mandat de Vice-Président du Conseil de Surveillance et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

.../...

8. Pouvoirs pour les formalités

Le Conseil donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

.../...

*Extrait certifié conforme
par le Président du Directoire*



Le Président du Directoire
Monsieur Olivier FRONTY